

DÉLIBÉRATION N° 15/166

Séance du mardi 15 septembre 2015

Approbation de l'avenant n°3 au Contrat d'autorisation d'Occupation Temporaire de la 4^{ème} travée

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le 15 septembre 2015,

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu l'article 9.8° du décret susvisé,

Vu les délibérations 07/05, 08/04 du Conseil d'Administration de la Cité des sciences et de l'industrie approuvant le contrat portant autorisation d'occupation temporaire et son avenant n° 1,

Vu la délibération 12/68, du Conseil d'Administration de l'Établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuvant avenant n° 2 du contrat portant Autorisation d'Occupation Temporaire,

Vu le rapport du Président,

DECIDE

D'approuver l'avenant n°3 au contrat du 4 mai 2007 portant Autorisation d'Occupation Temporaire par la SCI Villette de la 4^{ème} -me travée e d'autoriser le représentant de l'établissement à signer ledit avenant n°3.

Fait à Paris,
Le 15 septembre 2015

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart